

Qu'est-ce que l'Association Socio – Éducative ?

L'Association Socio-Educative est une association à but non lucratif, indépendante du LFV. Elle est toutefois soumise à son règlement intérieur. Elle a pour but d'améliorer les conditions de vie des élèves, d'encourager et de faciliter toutes les activités périscolaires au lycée. Elle est partagée en deux : le Foyer Socio-éducatif pour les collégiens de la 6^e à la 4^e et la Maison des Lycéens pour les collégiens de 3^e et les lycéens de la 2^{nde} à la Terminale.

Les statuts précisent qu'elle a pour objet de : "Développer la vie collective [...] tout en favorisant l'épanouissement de la personnalité de chacun." "Promouvoir le sens des responsabilités et l'apprentissage de la vie civique et démocratique." "Développer la vie associative par l'animation de clubs, par l'organisation de manifestations culturelles..."

L'ASE est l'affaire des élèves, mais avec l'aide et la participation des adultes : les élèves y apprennent à faire vivre leur lycée en élaborant des projets (créations de clubs, organisation de spectacles, d'expositions...) et s'initient aux responsabilités de la gestion d'un budget... Ses membres sont tous les élèves qui ont cotisé (adhésion : 15 euros / an).

Les actions d'une Association Socio – Educative

- assurer le fonctionnement éventuel des clubs : cinéma, pétanque, radio, recycl'art, roulettes, loisirs créatifs...
- permettre l'achat d'équipement, de matériel contribuant au mieux vivre des élèves au lycée...
- faciliter l'organisation des sorties culturelles (cinéma, spectacles, théâtre, musée...)
- faciliter l'organisation de spectacles (concert de Noël, spectacle de fin d'année)
- faciliter les interventions de professionnels de la santé sur la prévention des conduites à risques...

Adhésion à l'Association Socio – Éducative : Tous les élèves de la 6^e à la 4^e peuvent adhérer au FSE.
Tous les élèves de 3^e à la Terminale peuvent adhérer à la MDL.

Adhésion pour un enfant : 15 €

Adhésion pour deux enfants inscrits au collège/lycée : 25 €

Adhésion pour trois enfants inscrits au collège/lycée : 30€

L'adhésion à l'ASE n'est pas obligatoire. Cependant, elle est la condition nécessaire au bon fonctionnement de l'association et à toute participation aux activités organisées par l'A.S.E. Elle passe par le paiement d'une cotisation de 15€ pour toute l'année scolaire, elle permet à l'élève de bénéficier d'activités mises en place pendant les heures de liberté des élèves. Cette cotisation permettra aussi l'acquisition de matériel que l'on mettra à la disposition des élèves dans le cadre de ces activités. Aussi, il est réellement important de participer en cotisant, afin de faire exister et perdurer non seulement les activités mais aussi l'esprit associatif, élément moteur de l'apprentissage des règles de citoyenneté par les élèves. Seuls les membres de l'ASE ont accès aux clubs et bénéficient des aides financières de l'A.S.E.

Une carte d'adhérent sera distribuée à chaque élève adhérent.

La Présidente
Marielle MURGUET

✂

ASSOCIATION SOCIO – ÉDUCATIVE DU LFV

ANNÉE SCOLAIRE 2009/2010

FICHE D'ADHÉSION à remettre au responsable du club

NOM Prénom:..... classe :

NOM Prénom du responsable :

Mon enfant adhère à l'A.S.E. du Lycée Français de Valence. Je verse*€ à l' A.S.E.

Date et signature

*Ecrire le montant suivant le nombre total d'enfants qui adhèrent.

L'argent doit être apporté sous enveloppe cachetée avec les nom et prénom et classe de l'élève au responsable du club.

D'avance merci pour votre contribution.

NB : Pour plusieurs enfants, remettre les coupons et l'argent à un seul responsable de club.

AUTORISATION

Je soussigné(e).....père, mère, tuteur légal (1) de l'élève

..... classe

autorise l'utilisation de son image (1)

n'autorise pas l'utilisation de son image (1)

(1) rayer la mention inutile

pour le panneau d'affichage, pour la page web comme pour les documents de l'A.S.E.

Date et signature

¿Qué es la Asociación Socio-Educativa ?

Es una asociación con fines no lucrativos, independiente del LFV. Está, sin embargo sometida a su reglamento interior. Tiene como meta mejorar las condiciones de vida de los alumnos, fomentar y facilitar todas las actividades peri-escolares en el liceo. Se divide en dos : el Foyer Socio-Educatif para los alumnos de 6° a 4° y la Maison des Lycéens para los alumnos de 3° a Terminale.

Los estatutos apuntan que tiene por objetivo: "Incrementar la vida colectiva (...), favoreciendo a la vez el desarrollo de la personalidad de cada uno", "promover el sentido de las responsabilidades y el aprendizaje de la vida cívica y democrática", "incrementar la vida asociativa de la institución mediante la animación de clubes, la organización de manifestaciones culturales...".

La ASE es asunto de los alumnos, pero con el ayuda y la participación de adultos : los alumnos aprenden a dar vida a su Liceo, elaborando proyectos (creación de clubes, organización de espectáculos, de exposiciones...) y se inician a la responsabilidad de la gestión de un presupuesto... Sus miembros son todos los alumnos que han cotizado (15 € al año).

Las acciones de una Asociación Socio – Educativa.

- Velar por el posible funcionamiento de los clubes : cinema, petanca, radio, recycl'art, roulettes, manualidades...
- Permitir la compra de equipamiento, de material que contribuya a facilitar la vida de los alumnos en el Liceo.
- Facilitar la organización de las visitas culturales (cine, espectáculo, teatro, museos...)
- Facilitar la organización de espectáculos (concierto de navidad, espectáculo de fin de año escolar...)
- Facilitar las intervenciones de profesionales de la salud sobre temas de la prevención de conductas de riesgo.

Adhesión a la Asociación Socio - Educativo

Todos los alumnos de 6° a 4° pueden ser socios del FSE.
Todos los alumnos de 3° a Terminale pueden ser socios de la MDL.

Cuota por alumno: 15€

Cuota por 2 hijos matriculados en el colegio/liceo: 25 €

Cuota por tres hijos matriculados en el colegio/liceo: 30€

La adhesión a la A.S.E. no es obligatoria. Sin embargo, es la condición necesaria al buen funcionamiento de la asociación y a toda participación a las actividades organizadas por la A.S.E.. Implica el pago de la cuota de 15€ para todo el año escolar, permite al alumno beneficiarse de las actividades abiertas durante las horas de libertad de los alumnos. Esta cuota permite también la compra de material que se pondrá a la disposición de los alumnos en el marco de estas actividades. Es por lo tanto importante colaborar con la cuota para hacer existir esta asociación y que perduren, no solamente las actividades, sino también el espíritu asociativo, elemento motor del aprendizaje de las reglas de ciudadanía por los alumnos. Solo los miembros del FSE tienen acceso a los clubes y gozan de las ayudas financieras de la A.S.E. Una tarjeta de socio será distribuida a cada alumno que se asocie.

La Presidenta

Marielle MURGUET

✂

ASOCIACIÓN SOCIO - EDUCATIVA DEL LFV

AÑO ESCOLAR 2009/2010

FICHA DE ADHESIÓN a devolver al responsable del club

Nombre y apellidos.....clase

Nombre y apellidos del responsable.....

Mi hijo adhiere a la A.S.E. del Liceo Francés de Valencia. Pago€* a la A.S.E.

Fecha y firma.

*Apuntar la cuantía de la cuota según el número de hijos que adhieren.

Se tiene que llevar el dinero en un sobre con el nombre y los apellidos y la clase del alumno.

Gracias por su contribución.

NB : Cuando sean varios hijos los que se apuntan al FSE, se remitirán todas las fichas y el dinero a un mismo responsable de club.

AUTORIZACIÓN

El/la firmante padre, madre, tutor legal (1) de

..... clase

autorizo el uso de su imagen (1)

no autorizo el uso de su imagen (1)

(1) tachar lo que no proceda

tanto para el tablón de anuncios, la página web como para los folletos del FSE.

Fecha y firma